

Sur l'article premier—*Compagnie britannique*

**L'hon. M. Fleming:** Puis-je rappeler que ce bill, après avoir subi la 2<sup>e</sup> lecture le 7 mars, a été renvoyé au comité permanent de la banque et du commerce, qui l'a revu en entier et en a fait rapport sans changement. Le comité a bénéficié non seulement du concours de M. MacGregor, surintendant des assurances, mais il a également entendu les représentants de la *Canadian Life Officers Association*. Ils se sont dit satisfaits du bill et ils ont exprimé l'espoir qu'il serait adopté.

(L'article est adopté.)

Les articles 2 à 11 inclusivement sont adoptés.

Sur l'article 12—*Valeurs municipales, etc.*

**L'hon. M. Hellyer:** Avant l'adoption de l'article, je tiens à répéter que le changement à l'alinéa 5 b) qui porte de 60 p. 100 à 66 $\frac{2}{3}$  p. 100 de la valeur d'une habitation, le montant qu'une de ces compagnies peut avancer sur hypothèque, ne va pas assez loin, et que le gouvernement aurait pu recommander à la Chambre une évaluation plus libérale. J'ai déjà établi qu'il a été amplement démontré, dans d'autres pays, que des prêts atteignant 75 p. 100 de la valeur estimée de l'habitation avaient été remboursés sans pertes sérieuses. C'était assez dire que, dans le genre d'économie que nous avons, un pourcentage supérieur pour les prêts s'imposerait.

C'est un premier pas que cette augmentation de 60 p. 100 à 66 $\frac{2}{3}$  p. 100. Le simple fait que les compagnies l'ont recommandée à l'unanimité montre bien qu'elle est fort modérée. Je sais que bien des compagnies, prises séparément, auraient préféré un pourcentage plus élevé. Bien que j'aie affirmé l'an passé qu'un pourcentage de 80 p. 100 ne serait pas exagéré dans les conditions actuelles, je pense qu'un pourcentage de compromis comme 75 p. 100 serait fort bien reçu.

Pour ma part, je regrette que le gouvernement n'ait pas jugé bon de recommander un pourcentage plus fort que celui qui figure dans le bill. J'espère que le gouvernement, sur les conseils de l'inspecteur, jugera bon de recommander à la Chambre des communes, dans un avenir prochain, une autre révision qui portera le prêt permis à ce moment-là à 75 p. 100 au moins de la valeur estimative.

**L'hon. M. Fleming:** Je ne fais que signaler qu'à la connaissance du département des assurances, aucune société ne nous a demandé plus de 66 $\frac{2}{3}$  p. 100.

(L'article est adopté.)

Les articles 13 à 36 inclusivement sont adoptés.

Le titre est adopté.

Rapport est fait du bill qui est lu pour la 3<sup>e</sup> fois et adopté.

## LA LOI SUR LES COMPAGNIES D'ASSURANCE ÉTRANGÈRES

MODIFICATIONS TOUCHANT LES CATÉGORIES D'ACTIFS QUI PEUVENT ÊTRE RETENUES

**L'hon. Donald M. Fleming (ministre des Finances)** propose que la Chambre se forme en comité pour étudier le bill n<sup>o</sup> S-6, loi modifiant la loi sur les compagnies d'assurance étrangères.

La motion est adoptée; examen par le comité; rapport est fait du bill, qui est lu pour la 3<sup>e</sup> fois et adopté.

## LA SANCTION ROYALE

**L'hon. Gordon Churchill (ministre des Affaires des anciens combattants):** Monsieur l'Orateur, je me demande si la séance peut être suspendue jusqu'à ce que vous nous reconvoquiez vous-même vers six heures moins quart?

**M. l'Orateur:** Est-il convenu que la séance soit suspendue jusqu'à la convocation de l'Orateur?

**Des voix:** Entendu!

**M. l'Orateur:** Au son du timbre?

**Des voix:** Entendu!

SUSPENSION DE LA SÉANCE

(A 4 heures 55 minutes, la séance est levée jusqu'à nouvel ordre.)

## Reprise de la séance

La séance est reprise à six heures et cinq minutes.

## LA SANCTION ROYALE

**M. l'Orateur:** J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu la lettre suivante:

Ottawa, le 29 mars 1961

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que l'honorable Patrick Kerwin, juge en chef du Canada, Député de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat aujourd'hui, le 29 mars, à 5 heures et 45 minutes de l'après-midi, pour donner la sanction royale à certains bills.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre humble serviteur,

Le secrétaire adjoint du Gouverneur général,

E. Joly De Lotbinière.